

2009

MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'HYDRAULIQUE ET DES
JUSTICE
RESSOURCES HALIEUTIQUES

BURKINA FASO
UNITÉ – PROGRÈS –

SECRETARIAT GENERALE

SECRETARIAT PERMANENT DE LA
COORDINATION DES POLITIQUES
SECTORIELLES AGRICOLES

PLAN D'ACTION FILIERE SESAME

Rapport final

Tome 2

Tidiane TRAORE
Bakiéné SON

TOME 2



Table of Contents

1. INTRODUCTION	3
2. SOMMAIRE EXECUTIF	6
3. DESCRIPTION DETAILLEE DES AXES D'INTERVENTION ET RECOMMANDATIONS	9
3.1. Axe I : Mettre en place une interprofession de la filière au Burkina	9
3.2. Axe II : Assurer l'efficacité et la compétitivité de la production et de la transformation	10
3.3. Axe III : Développer une gamme diversifiée de produits pour répondre aux besoins des différents marchés	12
3.4. Axe IV : Etablir un système de marketing	13
3.5. Axe V : Faciliter l'accès aux financements	14
3.6. Axe VI : Etablir un cadre réglementaire	15
4. La Coordination et Gestion de la Mise en Œuvre du Plan Stratégique	16
4.1. Coordination Générale :	16
4.2. La Coordination Scientifique et Technique	16
4.3. Procédure de décaissement de fonds :	16
4.4. Echanges d'information	16
5. Le Cadre	17
5.1. Le plan stratégique sera exécuté par deux types organisations:	17
5.2. Description et Rôles Attendus de Chaque Institution Partenaire Clé	17
Matrice d'actions : OPERATIONALIZATION DU PLAN STRATEGIQUE 2009-2015 BURKINA SESAME	23
Calendrier de Travail	28
Cadre Logique	31
ANNEXE: Budget	38
Proposition de financement du plan d'action (5%)	42
Tableau : montants alloués par composante et par projets/programmes et proposition de financement du plan stratégique	42
Proposition de financement du plan d'action (5%)	42

1. INTRODUCTION

Du 16-18 Février 2009 les acteurs de la filière sésame du Burkina se sont réunis pour examiner les contraintes liées à la production, la commercialisation et la transformation du sésame. A ce Focus Group meeting les grands axes d'interventions ont été formulés.

Les résultats suivants ont été anticipés :

- Un Plan Stratégique sur cinq ans
- Un Plan Opérationnel du plan stratégique.

Le plan stratégique a été complété et ce Plan d'Action 2009-2012 a été développé et prêt pour sa mise en œuvre. Il définit les actions clés à mettre en place en tenant compte des priorités définies. Ces priorités ont aussi été élaborées en termes de temps : ceux qui peuvent être mis en œuvre à court terme (un an), à moyen terme (2 à 3 ans) et à long terme (plus de 3 ans).

Le Plan Opérationnel représente la première phase de la mise en œuvre du Plan Stratégique.

Plan opérationnel dans le contexte du Plan Stratégique

- La mise en œuvre du Plan Stratégique est basée sur une approche de programme centralement coordonnée qui assure la collaboration et la cohésion de toutes les activités R&D dans la filière sésame. Il assure que les acteurs contribuent à accomplir les Objectifs Spécifiques clés de la Stratégie. L'approche a des avantages particuliers, en se focalisant sur l'harmonisation des activités des investissements et facilitant la mobilisation des ressources de développement de la filière et partenaires.
- Le Plan d'Action présente une base pour définir des lignes claires de responsabilité de tous les acteurs et partenaires. Deux aspects de la clef d'approche du programme du Plan D'Action sont :
 - La reconnaissance de changements dans la structure institutionnelle, l'organisation et le fonctionnement par une coordination de toutes les activités portant sur la production du sésame, sa commercialisation et transformation ;
 - La nature critique d'établir cette structure comme un mécanisme pour assurer la collaboration des partenaires et la livraison de résultats.

Le Plan d'Action considère, et fait l'inventaire de tous les investissements courants dans la filière et fournit de nouvelles options d'investissement pour compléter, en bâtissant ou en comblant des vides exigés dans les programmes existants. Il est critique que le Plan d'Action ne transporte pas la notion de nouvelles ressources pour les nouvelles activités mais plutôt encourage des concepts qui assurent plus une plus grande cohérence et complémentarité dans les efforts des partenaires dans l'augmentation et améliorer la sécurité alimentaire, de recherche agricole et développement dans le contexte du Burkina

Plan Stratégique du Burkina Faso

Le Burkina Faso a développé son Plan Stratégique qui suit certains principes clés concernant le rôle central des clients et partenaires dans l'innovation et processus de la recherche, de la technologie et l'intégration de celui-ci pour assurer que les questions du développement soient adressées.

L'objectif stratégique est l'amélioration des systèmes de recherche agricole spécifiquement le développement de la filière sésame qui mène à une croissance économique dans le secteur agricole et la réduction ultime de la pauvreté et la faim.

Ces principes clés forment actuellement la base sur laquelle le Plan Stratégique du Burkina est aligné.

Son but fondamental est : « le développement de l'agriculture qui élimine la faim, réduit la pauvreté et l'insécurité alimentaire, en ouvrant le chemin à l'expansion de l'exportation ».

Le plan a les cibles suivantes qui servent pour renforcer cet objectif fondamental:

- Améliorer la productivité de la production du sésame, atteindre un rendement de 600 à 700kg/ha ;
- Développer des marchés agricoles dynamiques dans le pays, la sous région et au niveau international ;
- Intégrer les producteurs dans l'économie du marché et améliorer l'accès aux marchés pour devenir exportateur connu de produits de sésame ;
- Accomplir une distribution plus équitable de la richesse ;
- Être un acteur stratégique dans la science agricole et le développement de la technologie de la production du sésame ; et
- Pratiquer des méthodes de production écologiquement saines, et avoir une culture de gestion soutenable de ressource naturelle.

Ce Plan Opérationnel suit attentivement les principes résumés dans le Plan Stratégique 2009-2012 pour adresser les inquiétudes des acteurs qui sont ressortis d'une séquence progressive d'ateliers participatifs des acteurs et partenaires. Ces ateliers ont été la base de son élaboration.

Les ateliers et une étude diagnostique par le PDA, une série de rapports sur la filière qui complètement, documentent le processus et l'évolution de ce Plan Opérationnel.

Coordination

LE SP /CPAS a été établi pour ajouter la valeur aux efforts du secteur agricole à travers co-initiatives ordonnées et efforts qui facilitent des solutions régionales, des questions nationales. Cela a été fait dans le but de minimiser la duplication d'effort, optimiser les synergies et supporter la mobilisation de ressources financières, physiques et humaines. Le but de ceci est de rehausser l'efficacité de SP/CPAS et assurer l'exploit de ses objectifs.

La question clé est de coordonner des acteurs impliqués en particulier dans le travail de développement de la filière, par exemple, chercheurs, ONGs, communautés et vulgarisation avec pour créer une synergie afin d'accomplir les objectifs qui sont commun.

Ce sont les acteurs qui ont besoin d'internaliser les objectifs de la filière et qui sont clés à son adoption prospère. Dans ce contexte, gouvernements et organisations et tous les acteurs ont la responsabilité d'identifier et de développer des opportunités potentielles pour la coordination de leurs efforts et activités.

Le rôle de la coordination est critique et ce rôle est accompli de deux manières.

Premièrement, par participation directe à travers la coordination, par exemple, plaidoyer, l'établissement de fora approprié et le présider de réunions et deuxièmement, indirectement à travers la facilitation du processus en encourageant le dialogue, mobilisation des ressources et en fournissant des niveaux appropriés d'information.

La Coordination est complexe avec différentes facettes.

Il peut être scindé dans deux types généraux, coordination verticale et horizontale, bien que ce soit une sur-simplification.

Par exemple, la coordination verticale peut être exécutée entre projets et coordination du programme, coordination du programme et le Comité Exécutif. La coordination horizontale peut être incitée entre partenaires différents, entre programmes ou entre partenaires et programmes. Ajouté à ceci l'aspect de coordination cérémonieuse et non officielle qui peut être sur une base permanente ou temporaire.

Harmonisation des Activités dans l'Investissement Agricole au Burkina

Assurer une harmonie et une complémentarité d'initiatives des investissements agricoles en cours dans les domaines identifiés du programme dans ce Plan D'Action, est un centre important pendant les étapes initiales de sa mise en œuvre. Les expériences passées pointent vers les risques de dupliquer les efforts toutes les fois que les nouvelles stratégies du développement entrent en jeu, ou toutes les fois que les stratégies existantes sont révisées pour améliorer et incorporer de nouvelles dimensions.

Programme de la mise en œuvre

Le timing précis de Plan D'Action est dépendant de beaucoup de différents facteurs, et les partenaires comme les acteurs reconnaissent ceci. Un programme indicatif est présenté dans le calendrier de travail, lequel indique dans les termes génériques, l'emploi de temps pour la mise en œuvre sur les cinq prochaines années.

2. SOMMAIRE EXECUTIF

Cette proposition de plan d'actions est centrée sur sa mise en œuvre par l'ensemble des parties intéressées dans son domaine d'intervention, en vue d'atteindre les objectifs fixés en adressant les contraintes identifiées par l'étude diagnostique de la filière :

- l'inorganisation des acteurs directs de la filière. L'organisation professionnelle et interprofessionnelle constitue le socle sans lequel, il est quasi-impossible de rendre la filière dynamique, avec des acteurs qui la pilotent avec professionnalisme au bénéfice de toutes les parties et de la nation entière. Elle passe par une organisation professionnelle de chaque maillon, depuis la base jusqu'au niveau national, en passant par les niveaux départemental, provincial et régional. La nécessité de développer une concertation entre les différents acteurs des différents maillons, de développer un lobbying de pénétration des marchés national et international, de défendre la filière auprès des différents partenaires et d'entreprendre des actions communes à tous, nécessitera la mise en place d'une interprofession sésame réunissant toutes les organisations professionnelles nationales des différents maillons ;
- la faible productivité dans la production (300-550 kg/ha). Elle est la conjonction de la faible performance de plusieurs pratiques ou réflexes au niveau des producteurs. Il s'agit essentiellement de leur faible niveau de technicité : faible connaissance et pratique de techniques culturales efficiente, faible utilisation de fertilisants (fumure organique et/ou engrais chimiques appropriés,) et de semences certifiées, techniques de récolte, de conditionnement et de stockage traditionnelles, insuffisant suivi et traitement des ennemis de la culture, réflexes de production de qualité et de traçabilité peu ancrés dans les comportements lors de l'exécution des opérations de production ;
- la faible disponibilité en semences certifiées de qualité, diversifiées et appropriées (ex : semence spécifique à la production d'huile donnant un taux d'extraction élevé). Elle est l'expression de la faible capacité de la Recherche à proposer des variétés adaptées et diversifiées sous forme de semences de base, ainsi que de dispositif fiable production et de distribution le faible niveau d'information sur les marchés et les prix. La production visant en priorité l'exportation, il est important de créer des conditions favorables à une meilleure connaissance des marchés et les opportunités qu'ils offrent, les prix pratiqués au moment indiqué, les conditions d'accès à ces marchés (documents et qualité exigés, etc.) ;
- la faible disponibilité de structure d'accompagnement à la commercialisation et à l'appui-conseil notamment l'absence de laboratoire certifié « autorité compétente » pour la certification, la traçabilité, le contrôle interne, etc. ;
- le faible niveau de perception de l'interdépendance des différents acteurs de la filière et de la nécessité de créer des partenariats durables et transparents : insuffisance de discipline, non respect des contrats,
- la faible disponibilité des intrants et mesures de soutien de commercialisation : manque d'emballage, taxation et imposition inadaptés, infrastructures de stockage/conservation et équipements post-récolte insuffisant ;
- le faible niveau d'accès au financement qui réduit le niveau modernisation des exploitations de sésame mais aussi réduit les capacités de collecte et de stockage des commerçants/exportateurs et des transformateurs (manque de fonds de roulement).

Ce Plan d'Action récapitule alors ci-dessous les grands axes d'intervention identifiés dans le Plan Stratégique 2009-2014.

Axe d'intervention I:

Faciliter la mise en place d'une interprofession représentative de tous les maillons de la filière, travaillant à la satisfaction des besoins de toutes les parties impliquées, et assurant avec un maximum d'efficacité, de communication et de coopération, entre les parties et tenant compte des intérêts de chaque groupe.

Stratégie 1: Accompagner la mise en place d'organisation professionnelle nationale fonctionnelle par maillon

Stratégie 2: Accompagner la mise en place d'une interprofession représentative de tous les maillons impliqués dans la promotion de la filière sésame, crédible et fonctionnelle

Stratégie 3: Mettre en place un système de communication et une concertation efficaces, entre tous les maillons de la filière, fournissant de l'information à jour sur toutes les facettes de la filière.

Axe d'intervention II:

Développer les technologies et techniques de gestion pratique de production et de traitement du sésame, pour assurer l'efficacité de la filière au Burkina Faso et la compétitivité internationale

Stratégie 4: Diffuser auprès des producteurs, les connaissances existantes sur les meilleures pratiques de production et de récolte du sésame, dans les régions à haut potentiel de production: Boucle Mourom, les Hauts bassin, l'Est, etc..

Stratégie 5: Mettre en place un programme de recherche et développement qui tiennent compte des contraintes de la filière et exploitent toutes les opportunités existantes.

Axe d'intervention III:

Développer une gamme diversifiée de produits du sésame, destinée à conquérir et répondre aux besoins des différents marchés, afin de construire une filière stable et avantageuse.

Stratégie 6: Informer les acteurs de la filière sur les productions burkinabé de sésame (disponibilité, qualité..), les opportunités existantes pour ce sésame burkinabé et stimuler son traitement local.

Stratégie 7: Entreprendre la recherche et le développement de techniques et technologies pour l'amélioration de la qualité de produits finis du sésame.

Axe d'intervention IV:

Établir un système de marketing du sésame compétitif et effectif, qui réponde aux besoins de producteurs, transformateurs et consommateurs, lesquels établissent, pour le sésame burkinabé et ses produits dérivés, une réputation nationale et internationale de haute qualité.

Stratégie 8: À travers l'interprofession de la filière sésame, une commission spécialisée veillera au suivi de la qualité, avec les producteurs, les commerçants/exportateurs, les transformateurs et les consommateurs, pour s'assurer qu'il y a un développement ordonné et stable de la filière, que les normes sont connues, adoptées et respectées par tous, et que le sésame burkinabé jouit d'une réputation favorable et développée auprès de tous.

Stratégie 9: À travers l'interprofession de la filière sésame, rechercher l'introduction d'un mécanisme de la stabilisation du prix dans la filière

Stratégie 10: Stimuler l'établissement et la mise en place d'un système d'assurance de la qualité de la graine de sésame, acceptable pour la confiserie et l'utilisation industrielle.

Axe d'intervention V:

Assurer le financement de la recherche/développement, de la promotion, de la communication et de la représentation de la filière.

Stratégie 11 : Mettre en place un fonds de la filière sésame qui servira à financer les activités de recherche et du développement, de la promotion, de la communication et de la représentation de la filière, et faciliter l'accès aux financements.

Axe d'intervention VI

Etablir un cadre réglementaire adéquat et consistant qui facilitera une évolution cohérente de la filière

Stratégie 12 : Mettre en place de conditions cadre qui répondent aux exigences du marché.

Cette stratégie de promotion de la filière sésame au Burkina Faso doit servir de cadre d'orientation pour les acteurs de la filière ainsi que pour les interventions de toutes les structures d'appui (Projets, programmes, ONG, secteur privé,...).

3. DESCRIPTION DETAILLEE DES AXES D'INTERVENTION ET RECOMMANDATIONS

3.1. Axe I : Mettre en place une interprofession de la filière au Burkina

Cet axe s'adresse aux problèmes de l'inorganisation des acteurs de la filière. Il a comme objectifs :

- De mettre en place une organisation effective qui puisse satisfaire les besoins de toutes les parties impliquées dans l'industrie,
- D'assurer le maximum d'efficacité, de communication et de coopération entre toutes les parties en cohérence avec les intérêts de chaque groupe,
- De veiller à ce que toutes les parties impliquées dans la production, le marketing et la transformation du sésame reçoivent un bénéfice équitable et des recettes adéquates.

Les activités des coopératives et des associations des producteurs comme point d'entrée doivent être considérées comme action initiale.

La plupart des coopératives sont encore assez faibles dans les opérations essentielles de coopératives et ne sont pas actuellement capable d'assumer les rôles espérés d'eux dans la gestion de l'affaire de la coopérative, le transfert de la technologie et l'extension, la provision de motivations appropriées aux membres, et le marketing effectif après récolte.

C'est impératif de travailler avec plusieurs de ces coopératives, pour l'organisation et développement de l'affaire de ces coopératives. Ce sujet de développement des capacités des coopératives est alors considéré comme un départ pour atteindre les objectifs souhaités.

Comme ce plan s'adresse à toute la filière avec une interdépendance des différents maillons, cette organisation et le développement d'association doit alors avoir une approche holistique en organisant toute la filière en interprofession pour une meilleure synergie et complémentarité.

Les actions à mener afin de mettre en place une organisation nationale, qui est l'interprofession de la filière, ont été identifiées. La mise en place de cette interprofession consistera en les actions suivantes :

- La mise en place des organisations de producteurs aux différents niveaux et de l'organisation nationale des producteurs
- la mise en place des organisations des commerçants/exportateurs, , et de l'organisation nationale des commerçants/exportateurs
- La mise en place de l'organisation nationale des transformateurs
- La mise en place de l'organisation interprofessionnelle des acteurs
- L'accompagnement du processus par le service chargé de l'organisation coopérative.

Quelles organisations de la filière sont disponibles à parler/lobby pour la chaîne de la valeur entière ? Une approche utilisée dans beaucoup de pays est d'encourager le développement d'associations nationales, telle qu'une "Association de la Filière Sésame du Burkina" qui fournirait le forum périodique pour la participation des producteurs, fournisseurs d'entrants, chercheurs et organisations de vulgarisation, commerçants/exportateurs de sésame, transformateurs, et consommateurs, tous ceux qui ont un intérêt dans le fonctionnement amélioré de la production du sésame, sa transformation, et son marketing. Au Burkina, avec support de SP/CPCA et autres intéressés (tel que PDA,) commerçants/exportateurs et

transformateurs pourraient amener les premiers pas dans l'organisation d'une telle filière du sésame - l'interprofession.

3.2. Axe II : Assurer l'efficacité et la compétitivité de la production et de la transformation

Pour chaque coopérative qui produit du sésame il y a besoin d'évaluer trois domaines de base d'intervention:

- (a) statut de la production des périmètres de production du sésame amélioré,
- (b) statut des capacités des institutions qui développent la coopérative,
- (c) statut des activités post récoltes des coopératives.

Les activités devraient être concentrées en grande partie à élever les rendements des bonnes variétés vers le niveau cible, et sur le développement des coopératives. Dans ce cas la plupart de la production serait vendue initialement à travers la coopérative de production aux commerçants, ou à une plus grande échelle aux exportateurs avec des moyens de nettoyage

Ce plan d'action met l'accent sur l'amélioration du rapport entre production émergente du sésame, et la provision de la plus haute qualité de semence. Fondamentalement cela permettra de renforcer les liaisons entre cette priorité de l'INERA de la production des semences de base du sésame et les différents programmes de multiplication de la graine certifiée pour une production durable.

L'INERA fournira le support à un nombre de coopératives qui ont pour activités la multiplication de la graine certifiée en collaboration avec les Services des Semences et autres institutions de recherche et de vulgarisation (unité de la production de la graine).

Comme l'INERA développe sa stratégie de l'optimisation de la chaîne du sésame, il devrait entrer dans un dialogue avec ces institutions, sur l'essai en station requis pour identifier les meilleures variétés futures de récolte pour les différentes conditions écologiques. Il doit satisfaire le mieux les préférences des différents marchés. Ceci permettra de résoudre les problèmes critiques de rendement et l'exigence des différents marchés. Le personnel technique de l'INERA a besoin de se spécialiser à quelque degré dans leurs tâches assignées du travail afin de développer et maintenir la connaissance suffisante pour être participant dans ce dialogue.

La production et l'usage efficace de bonnes graines exigent que le sol qui est la plateforme de production soit optimisé. Ceci implique des essais du sol plus large, une couverture géographique de toutes les zones de production, et l'exigence des recommandations sur la convenance de la récolte.

Au Burkina, le sésame est une récolte dont la production potentielle est placée dans le futur "paysage agricole ". Cela produit le débat substantiel. La récolte elle-même, surtout à travers l'amélioration des semences, a d'énormes possibilités pour une meilleure productivité.

Le Burkina, pour considérer une haute production de sésame comme priorité, doit conduire une étude comparative des différentes variétés avec la S42, options commerciales, et gains/pertes potentiel à l'économie nationale.

Plan d'action pour les Engrais et les Amendements du Sol exigés

Établir et maintenir fertilité du sol est fondamental pour le développement de l'agriculture.

Au Burkina, malgré l'existence de sols excellents et très fertiles, l'entretien de cette fertilité s'impose, ce cas est plus prononcé quand nous regardons le marché du sésame Bio. Il est maintenant su largement que les essais du sol dans les zones de production de sésame est

inadéquat en général, ce qui retarde le progrès rural. Il est aussi nécessaire de voir l'usage de l'engrais, l'enquête sur le terrain révèle que peu de recherche a été faite dans ce domaine sur le sésame.

Les actions recommandées sont :

- Promouvoir le plus grand usage d'essai du sol approprié et amendement dans les projets par l'INERA réparti en zones,
- Développer la recherche secondaire exigée et les systèmes de dissémination de l'information,
- Faciliter l'accès aux producteurs des inputs comme engrais, semences, les pesticides sur les saisons de semi et de récoltes.

Plan d'action pour l'usage Correct des Produits chimiques Agricoles et autre produits phytosanitaires

Pour tout produit agricole qui demande l'utilisation des produits chimique (fongicides et insecticides), dans sa production, le développement d'un IPM efficace sur leur usage est important pour deux raisons:

- (a) économique (freinage du coût),
- (b) sanitaire (santé de l'ouvrier).

Cette action est orientée vers un partenariat entre les institutions impliquées dans le développement de la filière. Ces institutions augmentent leurs efforts en assistance IPM aux producteurs. Elles travaillent dans les régions de production et ont élaboré plusieurs manuels de lutte contre les animaux nuisibles pour les récoltes de priorité, ont assuré la formation limitée aux agents de vulgarisation aux techniciens agricoles de coopératives, et ont commencé à produire des manuels de formation dans la boucle du Mouhoun. Il ya besoin de collecter, évaluer, et potentiellement élaborer un manuel type comme guide. Le siège de la FAO à Rome est une des meilleures sources d'assistance technique dans ce domaine. Le GB (Gouvernement du Burkina) pourrait obtenir facilement une assistance initiale en le demandant comme une priorité sous le programme TCP-FAO.

La transformation

Le point d'entrée dans la transformation est le nettoyage du grain, un nettoyage qui assure la qualité est nécessaire.

Il est alors conseillé aux opérateurs économiques aux producteurs et aux banques de créer un partenariat pour l'installation des centres de nettoyage dans les centres de haute production comme point de départ. Ce modèle est très populaire au Nigeria et peut être répliqué au Burkina. Nous recommandons aussi que le projet CFC peut jouer un rôle dominant dans cette entreprise en créant un partenariat des centres de nettoyage qui servira non seulement à leur propre besoin mais aussi aux besoins de l'industrie.

La deuxième étape est l'installation de petites industries de production d'huile de sésame. Comme la transformation du sésame en huile n'est pas très exigeante en termes de couleurs, cette valeur ajoutée est porteuse pour l'industrie.

Il est suggéré que le gouvernement du Burkina facilite la rencontre entre acheteurs, fabricant d'équipement, et transformateurs pour une structuration de financement d'équipement en crédit où l'importateur paye un montant après chaque commande et le restant remis à l'exportateur de l'huile. Ce modèle existe déjà au Burkina et est une bonne pratique à répliquer.

Les petites unités de transformations sont plus conseillées à cause de la disponibilité du grain de sésame, ce que nous avons vu avec les huileries d'huile de coton est que la quantité des

graines n'est pas suffisante pour satisfaire la demande, que cela ne se répète pas avec le sésame. CFC doit alors prendre en compte la disponibilité des graines pour son projet.

Pour créer la demande le GB doit aussi sensibiliser la population sur les valeurs nutritionnelles du sésame et aussi du tourteau de sésame qui est un aliment appréciable pour les animaux et volailles.

Vulgarisation ou Transfert de Technologie

Les départements régionaux de l'agriculture notamment les services de vulgarisation aussi bien que les ONG doivent pour combler le vide dans la provision des services du transfert de la technologie aux producteurs. Cela demande de fournir la formation de base aux nouveaux paysans sur l'itinéraire technique de la production du sésame. L'ONG OCADES peut jouer un rôle leader dans l'itinéraire sur la production de sésame conventionnel et ARFA sur la production du sésame bio.

Le programme de la décentralisation du GB qui a placé des agronomes et techniciens aux niveaux des districts et provinces peuvent jouer un rôle complémentaire dans l'intensification de la production en appuyant ces ONG dans les bonnes pratiques agricoles et a leur mise en place. Les difficultés pratiques de faire bon usage de ces "agronomes", et le manque de personnel décentralisé dicte le développement d'un portefeuille d'assistance technique tant publique que privée et installer un système de coordination provincial décentralisé, supporté par des agronomes et techniciens. Ces agronomes et techniciens seront responsables des techniques et support au développement des capacités des paysans et des coopératives.

La campagne de l'information initiale: sur la production du sésame aux coopératives sera assurée par le personnel chargé de la formation et du développement des coopératives. Ce personnel contracté informera des chefs de coopératives et des membres de la disponibilité des techniques appliquée" et les règles pour accéder à cette facilité. L'accent majeure du personnel et membres des coopératives doit être sur les progrès dans le développement de la chaîne de la valeur, la productivité au niveau champs, sur les activités post-récolte, et sur la transformation et la commercialisation. Initialement les partenaires devraient être assez prudents dans le choix des zones. Il est suggéré que la règle 20/80 soit initialement appliquée, les 20% qui produisent les 80% de la production nationale. Cette stratégie est dictée par l'objectif de la filière qui consiste à tripler la production en 3 ans (2012).

Les partenaires devraient consacrer des ressources dans les investissements pilotes de technologies appropriées s'il y a des demandes valides faites par quelques-unes des coopératives. Un des défis est l'identification de compétences appropriés, car l'IRSAT a des capacités très limitées dans le domaine de "technologie appropriée" ou mécanique pour la résolution des problèmes.

Par conséquent cela peut permettre aux partenaires, de contracter pour ce type de recherche appliquée des entrepreneurs potentiels locaux à être partenaire dans les zones à haute potentialités.

3.3. Axe III : Développer une gamme diversifiée de produits pour répondre aux besoins des différents marchés

Stratégies de Commercialisation et d'accès aux marchés.

Les marchés doivent être identifiés par les exportateurs et en fonction de leur capacité à satisfaire les exigences des ces marché où se positionner. Le rôle du gouvernement sera alors

à travers les consulats et représentations diplomatiques de fournir l'information sur les différents marchés. Les exportateurs ont aussi l'obligation de contacter les consulats et représentation diplomatiques des marchés cibles afin d'obtenir l'information nécessaire sur ces marchés, il est aussi conseiller de visiter les sites des bureaux de normes de ces pays afin de s'informer sur les exigences, le CHC (Code Harmonisé de Commerce) est nécessaire. Cela suppose aussi que l'exportant a une connaissance des marchés et leurs localisations, le système d'information sur les marchés doit prendre en compte la dissémination en temps réel et doit servir de base d'information et d'éducation pour les exportateurs.

Créer la demande pour stimuler la production et créer un marché local plus élargi est une des responsabilités de l'Etat et du secteur privé. Il est important que les acteurs de la filière aient une connaissance des bénéfices nutritionnels du sésame. Cette connaissance doit alors être disséminée à la population élargie, et basée sur ses valeurs nutritionnelles. Autres produits de consommation peuvent être développés et le sésame peut être un aliment de base pour la population. Cela adressera trois problèmes :

- 1) la sécurité sanitaire alimentaire,
- 2) la malnutrition
- 3) un meilleur revenu aux producteurs et transformateurs y compris les restaurateurs.

L'information sur le marché internationale est d'une importance vitale aux exportateurs. Un système pour Identifier et développer des moyens d'obtenir de l'information internationale sur le sésame doit être développé. Cela demande :

- Apporter un support et maintient au site Web.de ONAC
- Abonnement aux réseaux d'information des marchés sésames
- Abonnement aux journaux des différents marchés
- Impliquer les ambassades et Consulats du Burkina dans la collecte d'informations et la dissémination aux exportateurs et aussi la représentation du sésame burkinabé aux foires.

3.4. Axe IV : Etablir un système de marketing

Stratégie 8: À travers l'interprofession de la filière sésame, une commission spécialisée veillera au suivi de la qualité, avec les producteurs, les commerçants/exportateurs, les transformateurs et les consommateurs, pour s'assurer qu'il y a un développement ordonné et stable de la filière, que les normes sont connues, adoptées et respectées par tous, et que le sésame burkinabé jouit d'une réputation favorable et développée auprès de tous.

- Développer un guide et former les acteurs sur les contrôles de qualité à tous les niveaux
- Appuyer les prélèvements des produits pour le contrôle (des prestataires de services)
- Accélérer l'accréditation d'un laboratoire national comme autorité compétente
- Utiliser des medias pour l'information et la sensibilisation de la filière sésame
- Renforcer les capacités dans les domaines de l'aflatoxine (DTA), des résidus de pesticides (LNSP) et de la salmonelle
- Travailler avec autres pays au sein de CODEX afin d'établir une norme internationale

Stratégie 9: À travers l'interprofession de la filière sésame, rechercher l'introduction d'un mécanisme de la stabilisation du prix dans la filière

Stratégie 10: Stimuler l'établissement et la mise en place d'un système d'assurance de la qualité de la graine de sésame, acceptable pour la confiserie et l'utilisation industrielle.

Cette stratégie est directement liée à la stratégie 8. Pour l'accès aux marchés, il est important d'adopter une méthode de migration et l'assurance de qualité est fonction des différents marchés. Dépendant du choix de marché, l'exportateur doit mettre en place un programme d'assurance de qualité qui répond aux exigences de son acheteur.

Pour assurer un minimum de qualité, il est nécessaire que le processus de nettoyage des grains soit assuré au niveau de la récolte, que le stockage assure qu'il n'y a pas de contamination et de moisissure.

Sensibiliser les producteurs et les transporteurs/unions afin qu'ils répondent aux exigences de qualité pendant le transport.

3.5. Axe V : Faciliter l'accès aux financements

Aider dans le Développement d'un Système Adéquat de Crédit Saisonnier pour les producteurs est un objectif important.

Développer des systèmes de crédit du producteur saisonnier viable pour les producteurs burkinabés est un grand travail et ne peut pas être fait par un seul partenaire.

Cependant, chaque partenaire peut faire une contribution pour trouver une solution à ce problème en consolidant les expériences acquises dans la provision de crédit aux nouveaux producteurs à travers quelques-unes des coopératives plus fortes. Les conditions ont besoin d'être mises dans chaque coopérative, tel que canaliser la collection de la production à travers des installations de stockage de la coopérative (ou autres techniques).

Réduire les risques de récupération du crédit.

Quelques conditions doivent être mises en place dans les coopératives choisies. Cela peut impliquer l'acheminement des récoltes vers un central de stockage, lequel exige des entrepôts convenables mais aussi un suivi de prêt des participants producteurs et leurs pratiques de marketing de la récolte. Cela peut être essayé initialement avec quelques coopératives bien structurées déjà dans la production du sésame avec des résultats évalués après deux années pleines (quatre productions) pour répliquer si possible dans d'autres coopératives du pays.

Cette expérimentation dans la provision de crédit saisonnier à la production peut être prise comme une contribution à un effort national de résoudre deux problèmes à savoir :

- Fournir le crédit saisonnier aux producteurs
- Opérer le crédit aux nouvelles coopératives en voie de développement.

Le dernier problème peut être résolu plus facilement pour ces coopératives qui ont de très grandes capacités de production post récolte, tel que les coopératives encadrées par les ONGs, OCADES et ARFA, et qui ont simplement besoin d'une gestion financière rigoureuse.

Le Burkina a le grand avantage d'avoir des institutions de crédit agricole et de micro finance disponible dans la proximité proche à la plupart des zones de production agricole.

L'absence de la collaboration des institutions bancaires avec les producteurs constitue un véritable obstacle. Concevoir le système de provision de crédit sera un défi, mais la bonne assistance devrait être disponible à partir des partenaires au développement expérimentés et leurs leçons apprises doivent être communiquées.

Ce plan demande que le secteur financier soit partenaire à ce programme pilote. L'option serait de développer une association avec EcoBank qui vient de reprendre la Banque de l'Agriculture.

Développer un système de crédit saisonnier aux producteurs, développer un système de proximité de "crédit agricole".

La deuxième option serait de travailler en collaboration avec les autres banques qui déjà ont une ligne du crédit agricole spéciale supportée par les bailleurs de fonds. La conception est de fournir relativement des fonds aux entités légales (individus et coopératives par exemple) qui ont des "propositions bancables" et peuvent remplir d'autres conditions telles que garanties adéquates, deux années d'expérience dans le filière, une gestion adéquate et un système de comptabilité en place. Les taux d'intérêt sont subventionnés et ces emprunts sont garantis contre défaut à 50% pour 5 années prêtes et 30% pour les emprunts plus courts que 5 années.

Les besoins en fond de roulement pour les producteurs (à travers les associations) et les coopératives ont besoin d'attention urgente au Burkina. Structurer quelques arrangements financiers avec les Banques présentes dans les zones de production est probablement une solution pour la provision soutenable de fonds de roulement à ces coopératives qui ont atteint un niveau minimum de gestion financière interne. Le crédit à la production peut opérer à travers les coopératives et leurs associations, mais sans présence d'une institution de proximité et d'une responsabilité commune des membres de la coopérative, les risques d'échec (à travers des remboursement bas) sont énormes pour tout système du crédit à la production

3.6. Axe VI : Etablir un cadre réglementaire

Stratégie 12 : Mise en place de conditions cadres qui répondent aux exigences du marché.

Les exportateurs burkinabés et quelques projets veulent une réglementation du commerce de sésame. Il est important qu'une réglementation du commerce n'affecte pas la compétitivité du sésame burkinabé. Il est aussi important de comprendre les implications d'une telle réglementation dans le cadre des accords OMC, UEMOA, et CEDEAO. Il est aussi important de voir l'implication de cette réglementation sur toute la chaîne de valeurs. Au niveau des paysans une telle réglementation n'est pas souhaitée. Ce qu'il ya lieu de faire, c'est de trouver de meilleures méthodes de stabilisation des prix qu'une réglementation

Encourager les contrats d'achats peut être une alternative, aussi bien que la mise en place du « outgrowers scheme » avec des productions noyaux qui encadrent d'autres producteurs et assurent l'achat de leur production.

Autres conditions cadres telles que les infrastructures routières, les droits fonciers sont en voie d'être adressées par d'autres projets tel que le MCA et d'autres bailleurs de fond dont la Banque Mondiale.

Il est important que le Burkina adhère au Système d'assurance au commerce international comme système de garanties aux acheteurs et aux banques. L'adhésion se fait a travers la Banque Africaine de Développement (BAfD)

4. La Coordination et Gestion de la Mise en Œuvre du Plan Stratégique

4.1. Coordination Générale :

Le Ministère de l'Agriculture, à travers le SP/CPSA, est l'agence d'exécution. Il joue le rôle principal et sera responsable pour l'administration et la coordination des fonds de la subvention alloués à la mise en œuvre du plan stratégique par les bailleurs des fonds. Le Ministère allouera des fonds aux institutions d'exécution et suivra leur usage. Le mandataire du Ministère de l'Agriculture demandera les fonds des bailleurs de fonds suivant la programmation. Les fonds seront déposés dans un compte spécial créé pour l'exécution du plan et contrôlé par un agent du Ministère désigné par le département des finances du Ministère de l'Agriculture. Le département des finances a géré des fonds de donateur pour les projets semblables dans le passé et a l'expérience requise. L'Officier mandaté / le Coordinateur Général pour l'exécution du plan stratégique sera M./Mme XXXX.

4.2. La Coordination Scientifique et Technique

La coordination scientifique et Technique sera exécutée par l'Interprofession (noyau actuellement), à travers une Cellule Technique mise en place à cet effet, qui assurera la coordination du suivi et du planning, de l'élaboration des rapports de progrès et de la dissémination des résultats des activités scientifiques et techniques. Celle-ci s'attachera les compétences de l'INERA pour les questions scientifiques.

4.3. Procédure de décaissement de fonds :

Il est important que les activités du plan ne soient pas retardées dans la réalisation des décaissements. Dans cette perspective, il est proposé qu'un protocole d'accord soit signé entre les bailleurs de fonds et le Ministère de l'Agriculture, d'une part et les institutions bénéficiaires et la Coordination Scientifique et Technique, d'autre part. Dans le Protocole, le décaissement des fonds de Subvention devrait être contrôlé par une double signature du Ministère de l'Agriculture et l'agence en charge de la coordination technique.

4.4. Echanges d'information

Les échanges d'information se produiront sur plusieurs niveaux:

i) Entre la Coordination Générale (Coordinateur du Plan) et les Organisations Participantes

L'échange d'information quotidienne concernant les activités a menés, décisions, information scientifique, rapports, les transactions financières et réunions seront faits principalement à travers Internet e-mail services. Cette communication sera complétée par les réunions et les ateliers de la filière sésame.

ii) Entre Coordinateur Scientifique et Technique et Organisations Participantes:

Les rapports périodiques de chefs d'équipe des plusieurs organisations exécutant activités techniques, scientifiques seront envoyés au coordinateur scientifique.

iii) Entre le Coordinateur Général et Financier du Plan et les Bailleurs de fonds:

L'Information en matière de la gestion administrative et financière et les rapports techniques aura lieu entre le Coordinateur Général et Bailleurs de Fonds, principalement à travers des services internet envoyés électroniquement, télécopie et courrier.

5. Le Cadre

Cette requête de financement est faite aux Bailleurs de Fonds pour l'exécution du plan stratégique dans un cadre coordonné des différentes activités entreprises par différents programmes et projets dans le cadre de l'accroissement de la production et de l'exportation du sésame du Burkina Faso.

5.1. Le plan stratégique sera exécuté par deux types organisations:

a) Groupe d'Exécution

Le groupe d'exécution comprend le Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, l'INERA (Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles), l'IRSAT (Institut de Recherche en Science Appliquée et Technologies), le LNSP (Laboratoire National de Santé Publique), l'Office National du Commerce Extérieur (ONAC), Fonds Commun des Produits de Base (Common Funds for Commodities), le Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture du Burkina (PADAB2/Coopération Danoise), le Programme Développement de l'Agriculture (PDA/GTZ), le Projet d'Appui aux Filières Agricoles (PROFIL/FIDA), le Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales (PAFASP/Banque Mondiale), et Helvetas, l'interprofession (actuellement représentée par le groupe noyau).

La demande de la subvention bénéficiera directement aux organisations à travers des allocations budgétaires inclus dans la subvention sur une période de deux années.

b) Institutions collaboratrices

Les institutions Collaboratrices incluent la DGPV (Direction Générale des Productions Végétales), les DRAHRH (Directions Régionales de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques), les ONG, associations de développement et autres intervenants (OCADES Nouna, CRS, ARFA, APD, etc.), le Service des semences, la Direction de la Promotion des Filières Végétales, le Service du Contrôle du Conditionnement, de la Qualité et des normes phytosanitaires, la Compagnie Burkinabé des Chargeurs (CBC).

- (i) Ces organisations ne recevront pas de financement direct du WTO-STDF mais participeront à développer les capacités et les programmes de formations ainsi que de collaborer avec l'interprofession (groupe noyau) partenaire dans la mise en œuvre des stratégies clés de la filière.
- (ii) Les deux catégories d'organisations partenaires offriront des ensembles complémentaires de compétences, d'expériences et de recherches sur le sujet, ainsi que les ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en œuvre et la durabilité de la stratégie.

5.2. Description et Rôles Attendus de Chaque Institution Partenaire Clé

L'approche du projet sera participative et nécessitera particulièrement l'implication des différents acteurs de la base de la filière. Tous les acteurs privés (producteurs, transformateurs, consommateurs, exportateurs, et intermédiaires) seront impliqués à des degrés divers et joueront un rôle capital en fournissant les informations indispensables à la constitution des bases de données.

a) Le SP/CPSA/MAHRH

Structure dépendante du Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, elle a pour rôle d'élaborer et de coordonner l'ensemble des politiques et stratégies en matière de développement rural. Ces obligations incluent :

- assurer la disponibilité des fonds aux organisations promotrices des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques, en conformité avec les règles et exigences des bailleurs des fonds ;
- faire le suivi des bénéficiaires des fonds et rendre compte, aux bailleurs de fonds, des progrès de l'exécution ;
- identifier les problèmes tout le long de l'exécution et prendre des mesures correctives ;
- assurer la coordination des différentes politiques et stratégies, pour en assurer la complémentarité et synergies des interventions.

b) Le PDA

Le Programme Développement de l'Agriculture (PDA) est un programme de la Coopération germano-burkinabé placée sous la tutelle institutionnelle du Ministère de l'Agriculture. L'objectif global visé par le PDA est de contribuer à accroître les revenus et d'améliorer durablement la base alimentaire des populations rurales du Burkina, principalement celles des régions de l'Est, du Sud-Ouest ainsi que dans la province de la Sissili (Région du Centre-Ouest).

Les deux composantes du projet sont :

- Amélioration des conditions cadres pour un développement de l'agriculture orientée vers le marché.
- Amélioration durable des performances techniques et économiques de la production primaire et de la transformation.

c) L'ONAC

L'Office National du Commerce extérieur (ONAC) créé en 1974, avec pour mission la promotion et le développement des exportations des produits burkinabé, a connu une extension de ses activités à travers la création de deux (2) nouveaux services : Le Trade Point et FASONORM.

FASONORM, partenaire dans l'exécution de ce plan stratégique, a pour mission:

- élaborer et diffuser les normes, les spécifications techniques et les codes de bonne pratique du Burkina Faso ;
- assurer la promotion de la normalisation.
- gérer le système national de certification de la conformité des produits et des systèmes qualité ;
- informer, sensibiliser, assister et conseiller en matière de normalisation et de gestion de la qualité.
- gérer le Point National d'Information (PNI) du Burkina Faso sur les normes et règlements techniques dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur les Obstacles Techniques au Commerce (OTC) ;

- assurer le fonctionnement du système national de normalisation et de certification en collaboration et coopération avec le réseau de laboratoires, les organisations de défense des consommateurs, les entreprises et les structures d'appui au secteur privé.

FASONORM représente le Burkina Faso à l'Organisation Régionale Africaine de normalisation (ORAN) et à l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), et participe activement aux travaux de normalisation de ces deux institutions.

d) L'IRSAT

L'Institut de Recherche en Science Appliquée et Technologies (IRSAT) a pour mission de contribuer à définir, élaborer et mettre en œuvre la Politique Nationale en matière de Recherche-développement dans le domaine des sciences appliquées et technologiques.

Au profit des partenaires au développement que sont les agriculteurs, les artisans, les fabricants d'équipements, les entreprises de transformation agroalimentaire, les sociétés industrielles, les organismes de recherche - développement, les départements ministériels, et leurs démembrements, les bailleurs de fonds et les ONGs, l'IRSAT s'active à :

- concevoir et développer des technologies appropriées permettant une exploitation judicieuse de divers types de substances naturelles telles que le miel, les huiles essentielles, les huiles végétales, la gomme arabique, les tanins, les colorants, les produits agroalimentaires locaux ;
- concevoir et développer des technologies qui atténuent la pénibilité du travail des femmes ;
- appuyer les promoteurs dans la création et le développement de micro-entreprises performantes
- assurer la qualité des produits agricoles et alimentaires et développer la gestion de la qualité des produits dans les entreprises agroalimentaires BPH/BPF, HACCP ;
- développer la démarche qualité dans les laboratoires d'analyse (norme OSO/CEI 17025) ;
- contribuer à la lutte contre la pauvreté en mettant à la disposition des groupements villageois des technologies appropriées, génératrices de revenus, telles que les séchoirs solaires, les presses à karité, les presses à soubala, les bâtiments de conservation de tubercules et d'oignons, etc. ;
- appuyer la transformation industrielle des produits forestiers et / ou de cueillette (graines de néré, gomme arabique, etc.) ;
- rechercher des alternatives à l'utilisation des pesticides chimiques importés ;
- améliorer les conditions de travail dans les centres de santé en milieu rural à travers l'étude et la mise à disposition d'équipements solaires adaptés : systèmes d'éclairage, réfrigérateurs pour les conservations des vaccins et produits pharmaceutiques, chauffe-eau solaires, etc.

e) L'INERA

L'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) a pour mission de contribuer à définir, élaborer et mettre en œuvre les Politiques Nationales de recherches agricoles et environnementales et d'exécuter les programmes de recherche. Ces missions se déclinent à travers les objectifs suivants:

- organiser et gérer les recherches agricoles et environnementales et de contribuer à valoriser leurs résultats scientifiques et économiques ;
- promouvoir une recherche orientée vers une gestion durable des ressources naturelles ;
- contribuer à la formation et à l'information scientifique et technique du personnel de recherche et de développement agricole et environnemental ;
- assurer un appui technique au développement agricole, y compris par des études et le suivi de l'exécution de projets ;
- assurer la liaison entre la recherche et le développement y compris le transfert de technologies aux producteurs.

L'INERA, à travers le Département Productions végétales (DPV) (programme oléo-protéagineux intégrant le sésame) soutient la politique nationale de diversification et d'amélioration des revenus par les actions suivantes :

- le développement de variétés productives, adaptées aux conditions du milieu, et répondant aux utilisations du consommateur et du marché sous régional et international;
- la mise au point de variétés précoces, résistantes à la sécheresse et aux déprédateurs ;
- la création de variétés à multiples résistances et la mise au point de méthodes naturelles de lutte contre les nuisibles ;
- la mise au point de méthodes appropriées de conservation des stocks à l'abri des ravageurs

f) Le LNSP

Le Laboratoire national de santé publique (LNSP) est un établissement public de l'Etat. Il est l'instrument de sécurité sanitaire du Burkina Faso. Il s'agit de la sécurité contre les risques d'origines alimentaires, médicamenteuses mais aussi des risques provenant de l'eau, des boissons diverses susceptibles de menacer la santé de l'individu ou de la communauté. "Avant de déclarer un produit impropre à la consommation, il est procédé à une analyse approfondie d'échantillons représentatifs".

Il contrôle également les tabacs et les cigarettes afin de vérifier leur conformité aux normes en vigueur.

Le Laboratoire dispose à ce jour d'un plateau technique d'appoint capable de réaliser n'importe quelle analyse. Nos interventions portent sur deux catégories de produits : les produits importés et ceux fabriqués localement. Pour la première catégorie, nous procédons par des prélèvements d'échantillons depuis les frontières d'entrée du pays pour des analyses.

Pour le produit fabriqué localement, le LNSP se déplace dans les fabriques, effectue des prélèvements qui sont ensuite analysés.

Suite aux tests, les produits déclarés impropres sont retirés du marché, s'ils y sont déjà ou tout simplement interdits de vente. Des communiqués par voie de presse pour alerter l'opinion et des prélèvements de produits importés sur les aires de vente ou les rayons des supermarchés sont effectués aux besoins (ex : cas retrait inefficace, conditions de stockage, de conservation, de manipulations inappropriées).

g) L'OCADES de Nouna

L'Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité de Nouna (OCADES-Nouna) a pour objectif d'accroître de manière durable les revenus monétaires, provenant de la

production – vente du sésame, des familles de paysans pauvres dans les provinces de la Kossi et des Banwa dans le Diocèse de Nouna.

Elle a mis en place en 2004 avec l'appui technique et financier du Catholic Relief Services (CRS) le projet de "Production et de marketing du sésame" dans la province de la Kossi. Ce projet a mis en place 302 groupements de producteurs de sésame dans 35 villages, a organisé les groupements en 5 unions départementales et mis en place une coordination entre ces différentes unions en vue de la structuration d'une union provinciale de producteurs de sésame. Il a assuré la formation des producteurs en techniques de production et en techniques post récolte du sésame et accompagne actuellement les unions départementales dans la commercialisation de leurs produits. Les producteurs encadrés ont produit en 2006 mille (1 000) tonnes de sésame de la variété S42.

h) Le PADAB2/Coopération Danoise

Le Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture du Burkina (PADAB2) est un projet conjoint entre le Danemark et le Burkina avec objectif de contribuer à la réalisation de la stratégie de Développement Rural relative à la croissance économique, à l'amélioration des revenus dans le secteur rural et à la sécurité alimentaire.

Il a comme objectif intermédiaire de favoriser un accroissement des revenus des producteurs et des opérateurs régionaux en amont et en aval de la production ASP sur les bases ; (i) d'un développement des filières porteuses, (ii) d'une amélioration durable des systèmes de production et (iii) d'un renforcement de la capacité des acteurs, privés comme publics.

L'exécution du programme met accent sur ;

- La sécurisation de la production agricole en suscitant une croissance sur une base suffisamment large, y compris le secteur de subsistance ;
- L'appui à la production par la « modernisation/ diversification » des exploitations agricoles et à l'émergence d'organisations interprofessionnelles des filières agro-sylvo-pastorales porteuses ;
- L'amélioration des conditions d'accès au marché des produits agricoles, par la combinaison d'intervention au niveau régional et au niveau national, visant à favoriser le développement d'un environnement favorable pour le secteur (y compris l'environnement financier de proximité) ;
- L'accompagnement des procédures de décentralisation, de déconcentration et de réforme de l'Etat, pour les questions agricoles et sectorielles.

i) Le PROFIL

Le Projet d'Appui aux Filières Agricoles (PROFIL) a pour objectif global de réduire la pauvreté rurale en facilitant l'accès équitable des pauvres ruraux aux filières agricoles qui bénéficient de marchés porteurs. A ce titre, il travaillera à :

- renforcer la mise en réseau des groupes cibles et des autres acteurs des filières;
- renforcer les capacités des acteurs des filières et de leurs organisations; et
- améliorer l'accès des groupes cibles aux investissements productifs et de mise en marché.

Il accompagne les acteurs des niveaux micro et méso (agro éleveurs, agriculteurs, micro, petits et moyens entrepreneurs et travailleurs ruraux liés aux petits métiers de collecte, petite transformation et au commerce), des filières niébé, sésame, oignon, ovins et caprins, et volaille

traditionnelle. Les régions de concentration de son intervention sont celles du Nord, du Sahel, du Centre-Nord et de la Boucle du Mouhoun. Ces activités toucheront environ 400 000 ménages appartenant au groupe cible potentiel.

Les appuis du PROFIL portent sur:

- le renforcement des capacités des groupes cibles;
- l'identification et la diffusion des modules technologiques, organisationnels et commerciaux;
- la mise en réseau et le renforcement des liens entre les acteurs en amont et en aval;
- l'accès à l'information sur les prix et les marchés actuels et potentiels;
- l'appui aux investissements privés et publics nécessaires;
- l'appui à l'organisation des acteurs en associations et en organisations faitières.

j) Le CFC

Le Fond Commun pour les produits de base (CFC) est une institution financière intergouvernementale dont l'accord de création, négocié par la CNUCED, est entré en vigueur en 1989. Ses fonds, estimés à 2 943 248 dollars US, proviennent de l'Union Européenne (UE). Il fonctionne sur la base d'une approche centrée sur les produits de base et se concentre sur des projets de développement de ces derniers (sur ses propres ressources), en coopération avec d'autres intervenants (institutions de développement, secteur privé, société civile), pour plus d'efficacité et d'impact. Deux types de projets sont financés, à savoir les projets :

- à procédure accélérée (subvention) ; et
- réguliers (subvention et prêts) facilités par le service de préparation des projets.

Ces projets financés visent à alléger la pauvreté à travers quatre catégories d'actions :

- Amélioration de la productivité avant récolte (y compris la recherche) ;
- Transformation, commercialisation et tests de qualité après récolte ;
- Expansion des marchés ; et
- Gestion des risques de prix.

Concrètement, ces activités couvrent, entre autres :

- l'organisation et la formation des producteurs et autres acteurs directs;
- la mise à disposition de semence certifiée;
- l'investissement dans le nettoyage-dépelliculage et la transformation du sésame en huile;
- l'amélioration de la qualité du sésame à l'exportation;
- l'amélioration des techniques de production du sésame et de la productivité;
- la facilitation de l'acquisition d'équipements pour le nettoyage du sésame;
- la facilitation de la construction de magasins de stockage de sésame...

Matrice d'actions : OPERATIONALIZATION DU PLAN STRATEGIQUE 2009-2015 BURKINA SESAME

Vision : « Une Industrie commercialement profitable et internationalement compétitive, reconnue par le marché comme un fournisseur fiable de graines et de produits de sésame de qualité irréprochable, dans le respect des ressources naturelles (de l'environnement) et du commerce équitable (Fair Trade). »

AXES	STRATEGIES	ACTIONS	PARTENAIRES
<p>Axe I : Faciliter la mise en place d'une interprofession de la filière cohérente qui satisfait les besoins de toutes les parties impliquées dans l'industrie, et lequel assure le maximum d'efficacité, de communication et de coopération entre tous les partis consistant avec les intérêts de chaque groupe.</p>	<p><u>Stratégie 1 :</u> Accompagner la mise en place d'organisation professionnelle nationale fonctionnelle par maillon.</p>	<p>1.1 Accompagner la mise en place d'organisation professionnelle nationale fonctionnelle par maillon.</p>	<p>DRAHRH* PDA, PROFIL, PADAB2</p>
	<p><u>Stratégie 2 :</u> Accompagner la mise en place d'une interprofession représentative de tous les maillons impliqués dans la promotion de la filière sésame crédible et fonctionnelle.</p>	<p>2.1 Mettre en place une interprofession de la filière sésame du Burkina, représentative des professionnels de la filière, légalement reconnue et gérée par des instances reconnues de tous les maillons.</p>	<p>DRAHRH* PDA, PROFIL, PADAB2</p>
	<p><u>Stratégie 3 :</u> Mettre en place un système de communication et une concertation efficaces, entre tous les maillons de la filière, fournissant de l'information à jour sur toutes les facettes de la filière.</p>	<p>3.1. Établir des procédures qui assurent une communication efficace, et la concertation entre tous les maillons de la filière, fournissant de l'information à jour sur toutes les facettes de la filière. 3.2. Identifier et développer des moyens d'obtenir de l'information internationale sur le sésame. 3.3. Evaluer et développer des mécanismes pour assurer la communication efficace entre tous les maillons de la filière. Établir un réseau de producteurs, chercheurs et vulgarisateurs et leur fournir de l'information opportune et pertinente sur les marchés et les normes. Les possibilités incluent un bulletin d'informations, internet et conduite de la réunion annuelle ou biennale ou atelier.</p>	<p>DRAHRH* PDA, PROFIL, PADAB2, HELVETAS, CFC, OCADES</p>

AXES	STRATEGIES	ACTIONS	PARTENAIRES
<p>Axe II : Développer les technologies et la gestion pratique de production, des opérations de traitement pour assurer l'efficacité, la compétitivité internationale et l'efficacité de la filière sésame au Burkina Faso.</p>	<p><u>Stratégie 4 :</u> Diffuser auprès des producteurs les connaissances existantes sur les meilleurs pratiques de production de sésame et de récolte dans les régions à haut potentiel de production: Boucle Mouhoun, les Hauts bassin, l'Est, etc.</p>	<p>4.1. Recenser les informations techniques sur la production de sésame dans une base de données nationale.</p> <p>4.2. Préparer un manuel, pour la distribution aux producteurs, des conseillers et personnel ressource de vulgarisation, un portefeuille de meilleures pratiques culturelles pour les différentes régions de la production potentielles.</p> <p>4.3. Établir des procédures pour produire un stock adéquate semence de base de haute qualité et à graines pures de sésame,. adaptée et sélectionnée.</p> <p>4.4. Installer des champs de la démonstration dans les régions à haut potentiel de production visant à encourager de nouveaux producteurs à semer de petits champs pour gagner de l'expérience puis à les encourager à cultiver de plus grandes superficies.</p>	<p>DRAHRH* PDA,PROFIL,PADA B2</p>

AXES	STRATEGIES	ACTIONS	PARTENAIRES
<p>Axe II (suite)</p>	<p><u>Stratégie 5:</u> Établir un programme de recherche et développement qui tiennent compte des contraintes de la filière et exploitent toutes les opportunités existantes.</p>	<p>5.1. Établir un Programme National d'Amélioration de la Récolte du sésame. Ce programme devrait valoriser l'existant y compris les installations de laboratoires. Les Axes majeurs de l'amélioration de la récolte devraient être le développement de semence de base améliorée ayant les caractéristiques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Photosensibilité réduite, - Susceptibilité réduite aux animaux nuisibles et les maladies, - Une gamme de maturités pour augmenter les zones d'adaptation, - Rétention de la graine améliorée, - Bas températures de germination, - qualité de grain homogène. <p>5.2. Développer des systèmes intégrés de production et de récolte du sésame tenant compte des spécificités régionales.</p> <p>5.3. Développer des techniques récolte et post-récolte appropriées afin de réduire la perte de la graine.</p> <p>5.4. Développer des systèmes ruraux qui intègrent le sésame dans les systèmes d'assolement/rotations de l'exploitation, en particulier assolement/rotation qui impliquent des légumineuses.</p> <p>5.5. Maintenir voir intensifier les activités de la quarantaine, de suivi et de lutte contre les nuisibles et autres attaques parasitaires du sésame, de façon continue, par des suivis et diffusion fréquente de moyens publicitaires sur les ennemis du sésame et les moyens de lutte.</p> <p>5.6. Développer un Système de Gestion Intégrée, compréhensive et complète des ennemis (IPM) du sésame avec des études détaillées sur la biologie de la feuille du sésame (<i>Antigastracatalaunalis</i>) afin d'identifier des méthodes appropriées pour son contrôle.</p>	<p>DRAHRH* PDA,PROFIL,PADA B2, DPVC</p>
<p>Axe III : Développer une gamme diverse de produits du sésame qui satisfont aux besoins des différents marchés afin de</p>	<p><u>Stratégie 6:</u> Informer les acteurs de la filière sur la disponibilité et la qualité de sésame burkinabé et cherchez à stimuler le traitement local ce sésame.</p>	<p>6.1. Développer des stratégies pour stimuler des entreprises de valeur-ajoutée domestiques qui pourraient être rendues effectives une fois la production montée.</p>	<p>INERA* IRSAT, PDA, PROFIL, PADAB2, CFC,ONAC</p>

AXES	STRATEGIES	ACTIONS	PARTENAIRES
construire une filière stable et avantageuse.	<u>Stratégie 7:</u> Entreprendre la recherche et le développement pour améliorer la qualité de produits finis du sésame.	7.1. Développer la qualité des produits finis pour répondre aux exigences du marché. 7.2. Examiner la faisabilité de cultiver une plus grande quantité de sésame bio (organique)	INERA* ONAC PDA, PROFIL, PADAB2
Axe IV : Établir un système de marketing du sésame compétitif et effectif qui réponde aux besoins de producteurs, transformateurs et consommateurs et lesquels établissent pour sésame burkinabé et les produits dérivés du sésame une réputation nationale et internationale de haute qualité.	<u>Stratégie 8:</u> À travers l'interprofession de la filière sésame une commission spécialisée veillera au suivi, avec les producteurs, les commerçants/exportateurs, les transformateurs et les consommateurs, pour s'assurer qu'il y a un développement ordonné et stable de la filière, que les normes sont connues, adoptées et respectées par tous, et que le sésame burkinabé jouit d'une réputation favorable et développée auprès de tous.	8.1. Apporter un support et maintient au site Web.de ONAC 8.2. Abonnement aux réseaux d'information des marchés sésames 8.3. Abonnement aux journaux des différents marchés 8.4. Supporter la représentation du sésame Burkinabé aux foires internationales des produits agricole et sésame 8.5. Impliquer les ambassades et Consuls du Burkina dans le processus de marketing des produits s exportables du Burkina	ONAC* PROFIL, PDA
	<u>Stratégie 9:</u> À travers l'interprofession de la filière sésame, rechercher l'introduction de mécanismes de la stabilisation du prix dans la filière.	9.1. Encourager le développement et l'introduction de contrats à termes et avances de la récolte.	ONAC* PDA, PROFIL

AXES	STRATEGIES	ACTIONS	PARTENAIRES
Axe IV (suite)	<u>Stratégie 10:</u> Stimuler l'établissement et la mise en place d'un système d'assurance de la qualité de la graine de sésame, acceptable pour la confiserie et l'utilisation industrielle.	10.1. Développer un plan d'assurance qualité approprié et chercher sa mise en place par le noyau de la commercialisation.	ONAC* LNSP ,PROFIL, PADAB2
Axe V : Assurer le financement de la recherche/ développement, de la promotion, de la communication, et de la représentation de la filière.	<u>Stratégie 11 :</u> Mettre en place un fonds de la filière sésame qui peut être utilisé pour financer les activités de recherche et du développement, de la promotion, de la communication et de la représentation de la filière, et faciliter l'accès à la finance.	11.1. Etablir un fond de la filière a partir de prélèvement de taxe aux différents niveaux, pour : a) la recherche et développement, b) la promotion, communication, représentation de la filière. 11.2. Renforcer et appuyer l'accès au système de micro crédit, au niveau village. 11.3. Réduire les risques de récupération du crédit. 11.4. Eduquer les acteurs sur les différents instruments financiers existants. 11.5. Créer un partenariat avec les banques et les sensibiliser sur l'intérêt de financer les activités de développement agricole du pays. Mettre l'accent sur leurs responsabilités sociales. 11.6. Impliquer les banques dans l'accompagnement des acteurs.	L'INTERPROFESSION* PDA,PROFIL,PADA B2
Axe VI : Etablir un cadre réglementaire adéquat qui facilitera une évolution cohérente de la filière.	<u>Stratégie 12 :</u> Mettre en place des conditions cadre qui répondent aux exigences du marché.	12.1. Mettre en place d'une réglementation du commerce des produits agricoles. 12.2 Mettre en place d'un système judiciaire (type « fast track ») pour expédier les litiges et jugements. 12.3. Développer pour le secteur un manuel de bonne gouvernance des entreprises. 12.4. Adapter le code des investissements pour favoriser l'acquisition des matériels de transport. 12.5. Aménager les pistes rurales dans les zones de production du sésame. 12.6. Développer les potentiels des zones de production en énergie.	SP/CPSA* PDA, PROFIL , PADAB2

Calendrier de Travail

Description des actions	2009		2010		2011		2012		2013		2014		2015	
1.1 Accompagner la mise en place d'organisation professionnelle nationale fonctionnelle par maillon	X	X	X											
2.1. Mettre en place une interprofession de la filière sésame du Burkina	X	X	X											
3.1. Établir des procédures qui assurent une communication efficace, et la concertation entre tous les maillons de la filière, fournissent de l'information à jour sur toutes les facettes de la filière		X	X											
3.2. Identifier et développer des moyens d'obtenir de l'information internationale sur le sésame		X	X											
3.3. Evaluer et développer des mécanismes pour assurer la communication efficace entre tous les maillons de la filière			X	X										
4.1. Recenser les informations techniques sur la production de sésame dans une base de données nationale			X	X	X									
4.2. Préparer un manuel, pour la distribution aux producteurs, des conseillers et personnel ressource de vulgarisation, un portefeuille de meilleures pratiques culturelles pour les différentes régions de la production potentielles		X	X											
4.3. Établir des procédures pour produire un stock adéquate semence de base de haute qualité et à graines pures de sésame, adaptée et sélectionnée		X	X	X	X									
4.4. Établir des champs de la démonstration dans les régions à haut potentiel de production visant à encourager de nouveaux producteurs à semer de petits champs pour gagner de l'expérience puis à les encourager à cultiver de plus grandes superficies			X	X	X	X	X							
5.1 Établir un Programme National d'Amélioration de la Récolte du sésame. Ce programme devrait valoriser l'existant y compris les installations de laboratoires							X	X	X	X	X			
5.2. Développer des systèmes intégrés de production et de récolte du sésame tenant compte des spécificités régionales			X	X	X	X	X	X	X	X	X			
5.3. Développer des techniques récolte et post-récolte appropriées afin de réduire la perte de la graine		X	X	X	X	X	X							

ID	Task Name	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1	1.1 Accompagner la mise en place d'organisation professionnelle	Blue bar						
2	2.1. Mettre en place une interprofession de la filière sésame du Bu	Red bar						
3	3.1. Établir des procédures qui assurent une communication efficace	Blue bar						
4	3.2. Identifier et développer des moyens d'obtenir de l'information	Blue bar						
5	3.3. Evaluer et développer des mécanismes pour assurer la comrr		Blue bar					
6	4.1. Recenser les informations techniques sur la production de sés		Blue bar					
7	4.2. Préparer un manuel, un portefeuille de meilleures pratiques cu		Red bar					
8	4.3. Établir des procédures pour produire un stock adéquat		Red bar					
9	4.4. Établir des champs de la démonstration		Blue bar					
10	5.1 Établir un Programme National d'Amélioration de la Récolte du				Blue bar			
11	5.2. Développer des systèmes intégrés de production et de récolte		Blue bar					
12	5.3. Développer des techniques récolte et post-récolte appropriées		Red bar					
13	5.4. Développer des systèmes ruraux qui intègrent le sésame dans		Blue bar					
14	5.5. Maintenir voir intensifier les activités de la quarantaine		Blue bar					
15	5.6. Développer un Système de Gestion Intégrée		Red bar					
16	6.1. Développer des stratégies pour stimuler des entreprises de va		Blue bar					
17	7.1. Développer la qualité des produits finis pour répondre aux exig		Red bar					
18	7.2. Examiner la faisabilité de cultiver une plus grande quantité de		Blue bar					
19	8. S'assurer qu'il y a un développement ordonné et stable de la filiè		Blue bar					
20	9.1. Encourager le développement et l'introduction de contrats d'ac		Blue bar					
21	10.1. Développer un plan d'assurance qualité approprié		Red bar					
22	11. Établir un fonds de la filière sésame			Red bar				
23	12. Etablir un cadre réglementaire adéquate qui facilitera une évolu		Red bar					

Cadre Logique

Objectifs spécifiques	Activités	Résultats attendus	Indicateurs Vérifiables
<p><u>Stratégie 1:</u></p> <p>Accompagner la mise en place d'organisation professionnelle nationale fonctionnelle par maillon</p>	<p>1.1 Accompagner la mise en place d'organisation professionnelle nationale fonctionnelle par maillon</p>	<p>- Les organisations professionnelles de tous les maillons établis dans 12 mois</p>	<p>Documents d'établissement</p>
<p><u>Stratégie 2:</u></p> <p>Accompagner la mise en place d'une interprofession représentative de tous les maillons impliqués dans la promotion de la filière sésame crédible et fonctionnelle</p>	<p>2.1 Mettre en place une interprofession de la filière sésame du Burkina, représentative des professionnels de la filière, légalement reconnue et gérée par des instances reconnues de tous les maillons</p>	<p>L'interprofession établie à la fin de la première année</p>	<p>Document d'établissement</p>
<p><u>Stratégie 3:</u></p> <p>Mettre en place un système de communication et une concertation efficaces, entre tous les maillons de la filière, fournissant de l'information à jour sur toutes les facettes de la filière.</p>	<p>3.1. Établir des procédures qui assurent une communication efficace, et la concertation entre tous les maillons de la filière, fournissent de l'information à jour sur toutes les facettes de la filière.</p> <p>3.2. Identifier et développer des moyens d'obtenir de l'information internationale sur le sésame.</p> <p>3.3. Evaluer et développer des mécanismes pour assurer la communication efficace entre tous les maillons de la filière. Établir un réseau de producteurs, chercheurs et vulgarisateurs et leur fournir de l'information opportune et pertinente sur les marchés et les normes. Les possibilités incluent un bulletin d'informations, internet et conduite de la réunion annuelle ou biennale ou atelier.</p>	<p>Un système de communication établi à la fin des premiers six mois</p> <p>Moyens d'information identifiés et établis</p> <p>Système d'évaluation de l'efficacité d'information établi, existence d'un réseau de producteurs, chercheurs, et vulgarisateurs</p>	<p>Contrat d'élaboration du plan de communication. Concertation et meeting</p> <p>Internet, abonnements, revues</p> <p>Rapport d'évaluation, feedback des acteurs, résultats des enquêtes</p>
<p><u>Stratégie 4:</u></p> <p>Diffuser auprès des producteurs les connaissances existantes sur les meilleurs pratiques de production de sésame et de récolte dans les régions à haut potentiel de production: Boucle</p>	<p>4.1. Recenser les informations techniques sur la production de sésame dans une base de données nationale.</p> <p>4.2. Préparer un manuel, pour la distribution aux producteurs, des conseillers et personnel ressource de vulgarisation, un portefeuille de</p>	<p>Une base de données sur les informations technique sur la production du sésame est établi.</p> <p>Manuel sur la production du sésame, l'itinéraire</p>	<p>La base de données</p> <p>Le manuel.</p>

<p>Mouhoun, les Hauts bassin, l'Est, etc.</p>	<p>meilleures pratiques culturelles pour les différentes régions de la production potentielles.</p> <p>4.3. Établir des procédures pour produire un stock adéquate semence de base de haute qualité et à graines pures de sésame,. adaptée et sélectionnée.</p> <p>4.4. Installer des champs de la démonstration dans les régions à haut potentiel de production visant à encourager de nouveaux producteurs à semer de petits champs pour gagner de l'expérience puis à les encourager à cultiver de plus grandes superficies.</p>	<p>technique développée et distribuer.</p> <p>Un plan d'action sr la production de la semence de base établi et exécuté.</p> <p>Etablissement de champs école dans toutes les zones de production</p>	<p>Plan d'action, statistiques de production de semence de base, les rapports</p> <p>Le nombre de champs écoles établi, par région, le pourcentage (%) de couverture</p>
<p><u>Stratégie 5:</u></p> <p>Établir un programme de recherche et développement qui tiennent compte des contraintes de la filière et exploitent toutes les opportunités existantes.</p>	<p>5.1. Établir un Programme National d'Amélioration de la Récolte du sésame. Ce programme devrait valoriser l'existant y compris les installations de laboratoires. Les Axes majeurs de l'amélioration de la récolte devraient être le développement de semence de base améliorée ayant les caractéristiques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Photosensibilité réduite, - Susceptibilité réduite aux animaux nuisibles et les maladies, - Une gamme de maturités pour augmenter les zones d'adaptation, - Rétention de la graine améliorée, - Bas températures de germination, - qualité de grain homogène. <p>5.2. Développer des systèmes intégrés de production et de récolte du sésame tenant compte des spécificités régionales.</p> <p>5.3. Développer des techniques récolte et post-récolte appropriées afin de réduire la perte de la graine.</p> <p>5.4. Développer des systèmes ruraux qui intègrent le sésame dans les systèmes d'assolement/rotations de l'exploitation, en particulier assolement/rotation qui impliquent des légumineuses.</p> <p>5.5. Maintenir voir intensifier les activités de la quarantaine, de suivi et de lutte contre les nuisibles et autres attaques parasitaires du</p>	<p>Un programme national établi avec focus l'amélioration de la qualité du sésame.</p> <p>Champs écoles sont établis dans les zones de production et utilise des variétés uniformes et homogènes</p> <p>Le producteurs sont formés et utilisent des méthodes améliorées de production et post-récolte.</p> <p>80% des producteurs utilisent la S42</p> <p>Le rendement du sésame a passé de 600Kg a 1000kg</p>	<p>Rendement du sésame, types de test performés par les laboratoires, résultat des tests,% de producteurs utilisant les bonnes pratiques de qualité, accès aux marchés de premium.</p> <p>0 Rejet.</p> <p>Documents et rapports des champs écoles</p> <p>Les journaux des associations paysannes</p> <p>Rapport de formation</p> <p>Les statistiques agricoles sur le rendement</p>

	<p>sésame, de façon continue, par des suivis et diffusion fréquente de moyens publicitaires sur les ennemis du sésame et les moyens de lutte.</p> <p>5.6. Développer un Système de Gestion Intégrée, compréhensive et complète des ennemis (IPM) du sésame avec des études détaillées sur la biologie de la feuille du sésame (<i>Antigastracatalaunalis</i>) afin d'identifier des méthodes appropriées pour son contrôle</p>		
<p>Stratégie 6: Informer les acteurs de la filière sur la disponibilité et la qualité de sésame burkinabé et cherchez à stimuler le traitement local ce sésame.</p>	<p>6.1. Développer des stratégies pour stimuler des entreprises de valeur-ajoutée domestiques qui pourraient être rendues effectives une fois la production montée</p>	<p>Existence de système primaire de nettoyage au niveau village Existence de petite machine de nettoyage dans les zones de production</p>	<p>Nombre de village pratiquant le nettoyage. Nombre de machine de nettoyage Nombre de machine de de-pelliculage Nombre de petites unités de production d'huile</p>

		Existence de machine de de-pelliculage dans les régions de production Existence de petites unités de production d'huile dans les zones de production	
<p><u>Stratégie 7:</u> Entreprendre la recherche et le développement pour améliorer la qualité de produits finis du sésame.</p>	<p>7.1. Développer la qualité des produits finis pour répondre aux exigences du marché. 7.2. Examiner la faisabilité de cultiver une plus grande quantité de sésame bio (organique)</p>	<p>Un guide de pratique de qualité sur toute la chaîne est disponible. Assistance technique est disponible sur toute la filière. 100% des prélèvements sont faits dans les normes. Existence d'une autorité compétente.</p> <p>Etudes relatives à la conservation du sésame et aux procédés adéquats de séchage et de stockage. Etudes sur l'amélioration des procédés traditionnels de transformation sésame en milieu paysanne vue de stabiliser les paramètres de qualité (caractéristiques physico-chimiques)</p>	<p>Le Guide Qualité de la filière sésame.</p> <p>Protocoles et requêtes, bons de commande</p> <p>Résultats des tests</p> <p>Accréditation.</p> <p>Rapport sur l'impact des facteurs environnementaux sur les indices de qualité.</p> <p>Rapport sur l'amélioration des procédés traditionnels de transformation du sésame en vue de stabiliser les paramètres de qualité..</p>
<p><u>Stratégie 8:</u> À travers l'interprofession de la filière sésame une commission spécialisée veillera au suivi, avec les producteurs,</p>	<p>8.1. Apporter un support et maintenir au site Web.de ONAC 8.2. Abonnement aux réseaux d'information des marchés sésames</p>	<p>Fonds acquis et commis au maintien du site.</p> <p>Abonnements acquis.</p>	<p>Budgets et dépenses</p> <p>Bons de commandes, paiements,</p>

<p>les commerçants/exportateurs, les transformateurs et les consommateurs, pour s'assurer qu'il y a un développement ordonné et stable de la filière, que les normes sont connues, adoptées et respectées par tous, et que le sésame burkinabè jouit d'une réputation favorable et développée auprès de tous.</p>	<p>8.3. Abonnement aux journaux des différents marchés</p> <p>8.4. Supporter la représentation du sésame Burkinabé aux foires internationales des produits agricole et sésame</p> <p>8.5. Impliquer les ambassades et Consulats du Burkina dans le processus de marketing des produits s exportables du Burkina</p>	<p>Abonnements acquis</p> <p>Système de support pour les foires établi, fond acquis.</p> <p>Les consuls sont formés et impliqués dans le marketing</p>	<p>contrats Bons de commandes, paiements, contrats.</p> <p>Nombre des représentations, nombres de foires visitées, nombre de deals bouclés.</p> <p>Nombres de consuls formés, nombre de contacts et demandes effectuées.</p>
<p><u>Stratégie 9:</u> À travers l'interprofession de la filière sésame, rechercher l'introduction de mécanismes de la stabilisation du prix dans la filière.</p>	<p>9.1. Encourager le développement et l'introduction de contrats à termes et avances de la récolte.</p>	<p>Contrat d'achat a terme a tripler</p> <p>Réduction des agents acheteurs réduit de 50%</p> <p>.</p>	<p>Contrats d'achats</p> <p>Enquetes</p>
<p><u>Stratégie 10:</u> Stimuler l'établissement et la mise en place d'un système d'assurance de la qualité de la graine de sésame, acceptable pour la confiserie et l'utilisation industrielle.</p>	<p>10.1. Développer un plan d'assurance qualité approprié et chercher sa mise en place par le noyau de la commercialisation.</p>	<p>80% de producteurs utilise des méthodes de nettoyages appropriés. 0% de sésame a l'export rejeté</p> <p>Exportation du sésame bio a triplée</p>	<p>Rapport des institution d'encadrement et résultat des test</p> <p>Rapport des rejets des pays importateurs</p> <p>Rapport des organisations de certification</p>
<p><u>Stratégie 11 :</u> Mettre en place un fonds de la filière sésame qui peut être utilisé pour financer les activités de recherche et du développement, de la promotion, de la communication et de la représentation de la filière, et faciliter l'accès à la finance.</p>	<p>11.1. Etablir un fond de la filière a partir de prélèvement de taxe aux différents niveaux, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) la recherche et développement, b) la promotion, communication, représentation de la filière. <p>11.2. Renforcer et appuyer l'accès au système de micro crédit, au niveau village.</p>	<p>Existence d'un fond de sésame.</p> <p>80% des associations ont bénéficiés de micro crédit.</p>	<p>Document établissant le fond (protocoles) La réglementation.</p> <p>Contrats avec les institutions de crédit, les documents comptables des associations</p>

	<p>11.3. Réduire les risques de récupération du crédit.</p> <p>11.4. Eduquer les acteurs sur les différents instruments financiers existants.</p> <p>11.5. Créer un partenariat avec les banques et les sensibiliser sur l'intérêt de financer les activités de développement agricole du pays. Mettre l'accent sur leurs responsabilités sociales.</p> <p>11.6. Impliquer les banques dans l'accompagnement des acteurs.</p>	<p>Toutes les associations ont été formées sur les principes de crédit. Les systèmes de comptabilités existent au niveau de toutes les associations. Les produits de financement appropriés existent au sein des banques. Les banquiers sont formés et ont une compréhension de la filière et de son cycle de commerce.</p>	<p>Rapport de formation.</p> <p>Les comptes d'exploitations et compte de comptabilité.</p> <p>Les produits de financement.</p> <p>Rapports de formation</p>
<p><u>Stratégie 12 :</u> Mettre en place des conditions cadre qui répondent aux exigences du marché.</p>	<p>12.1. Mettre en place d'une réglementation du commerce des produits agricoles.</p> <p>12.2 Mettre en place d'un système judiciaire (type « fast track ») pour expédier les litiges et jugements.</p> <p>12.3. Développer pour le secteur un manuel de bonne gouvernance des entreprises.</p> <p>12.4. Adapter le code des investissements pour favoriser l'acquisition des matériels de transport.</p> <p>12.5. Aménager les pistes rurales dans les zones de production du sésame.</p> <p>12.6. Développer les potentiels des zones de production en énergie.</p>	<p>Une réglementation est en vigueur</p> <p>Existence d'une procédure judiciaire accélérée</p> <p>Un manuel de bonne gouvernance d'entreprise existe pour le pays</p> <p>Le code des investissements adresse l'acquisitions de matériels de transport</p> <p>Les pistes rurales praticables existent dans les zones de production.</p> <p>Les zones de transformation sont ravitaillées en électricité ou autre source d'énergie.</p>	<p>La réglementation</p> <p>La procédure juridique accélérée</p> <p>Le manuel de bonne gouvernance d'entreprise. Le code de conduite de la filière.</p> <p>Le Code révisé d'investissement</p> <p>% de couverture. Km aménagés .</p> <p>% de couverture en énergie des zones de transformation.</p>

	12.7. Adhérer au system d'assurance au commerce	Le Burkina est membre des pays faisant parti du système Africain d'assurance au commerce	Document d'adhésion

ANNEXE: Budget

ACTIVITIES	BUDGET CFA	BUDGET US\$
Activités		
1.1 Accompagner la mise en place d'organisation professionnelle nationale fonctionnelle par maillon	547,015,000	1,094,030
2.1 Mettre en place une interprofession de la filière sésame du Burkina, représentative des professionnels de la filière, légalement reconnue et gérée par des instances reconnues de tous les maillons	3,000,000 5,000,000	6,000 10,000
Accompagnement du processus par le service chargé de l'organisation coopérative		
3.1. Établir des procédures qui assurent une communication efficace, et la concertation entre tous les maillons de la filière, fournissent de l'information à jour sur toutes les facettes de la filière.	10, 000,000 5, 000,000	20,000 10,000
3.2. Identifier et développer des moyens d'obtenir de l'information internationale sur le sésame.		
3.3. Evaluer et développer des mécanismes pour assurer la communication efficace entre tous les maillons de la filière. Établir un réseau de producteurs, chercheurs et vulgarisateurs et leur fournir de l'information opportune et pertinente sur les marchés et les normes. Les possibilités incluent un bulletin d'informations, internet et conduite de la réunion annuelle ou biennale ou atelier.	22,000,000	44,000
4.1. Recenser les informations techniques sur la production de sésame dans une base de données nationale.	9, 000,000	18,000.00
4.2. Préparer un manuel, pour la distribution aux producteurs, des conseillers et personnel ressource de vulgarisation, un portefeuille de meilleures pratiques culturelles pour les différentes régions de	38, 500,000 18, 000,000	77,000 36,000

<p>la production potentielles.</p> <p>4.3. Établir des procédures pour produire un stock adéquate semence de base de haute qualité et à graines pures de sésame,. adaptée et sélectionnée.</p> <p>4.4. Installer des champs de la démonstration dans les régions à haut potentiel de production visant à encourager de nouveaux producteurs à semer de petits champs pour gagner de l'expérience puis à les encourager à cultiver de plus grandes superficies.</p>	<p>40,000,000</p>	<p>80,000</p>
<p>5.1. Établir un Programme National d'Amélioration de la Récolte du sésame. Ce programme devrait valoriser l'existant y compris les installations de laboratoires. Les Axes majeurs de l'amélioration de la récolte devraient être le développement de semence de base améliorée ayant les caractéristiques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Photosensibilité réduite, - Susceptibilité réduite aux animaux nuisibles et les maladies, - Une gamme de maturités pour augmenter les zones d'adaptation, - Rétention de la graine améliorée, - Bas températures de germination, - qualité de grain homogène. <p>5.2. Développer des systèmes intégrés de production et de récolte du sésame tenant compte des spécificités régionales.</p> <p>5.3. Développer des techniques récolte et post-récolte appropriées afin de réduire la perte de la graine.</p> <p>5.4. Développer des systèmes ruraux qui intègrent le sésame dans les systèmes d'assolement/rotations de l'exploitation, en particulier assolement/rotation qui impliquent des légumineuses.</p> <p>5.5. Maintenir voir intensifier les activités de la quarantaine, de suivi et de lutte contre les nuisibles et autres attaques parasitaires du sésame, de façon continue, par des suivis et diffusion fréquente de moyens publicitaires sur les ennemis du sésame et</p>	<p>259,800,000</p>	<p>519,600</p>

les moyens de lutte. 5.6. Développer un Système de Gestion Intégrée, compréhensive et complète des ennemis (IPM) du sésame avec des études détaillées sur la biologie de la feuille du sésame (Antigastracatalaunalis) afin d'identifier des méthodes appropriées pour son contrôle		
6.1. Développer des stratégies pour stimuler des entreprises de valeur-ajoutée domestiques qui pourraient être rendues effectives une fois la production montée	9,000,000	18,000
7.1. Développer la qualité des produits finis pour répondre aux exigences du marché.	38,500,000	77,000
7.2. Examiner la faisabilité de cultiver une plus grande quantité de sésame bio (organique)	16,000,000	32,000
8.1. Apporter un support et maintient au site Web.de ONAC	5,000,000	10,000
8.2. Abonnement aux réseaux d'information des marchés sésames	2,500,000	5,000
8.3. Abonnement aux journaux des différents marchés	1, 500,000	3,000
8.4. Supporter la représentation du sésame Burkinabé aux foires internationales des produits agricole et sésame	90, 000,000	180,000
8.5. Impliquer les ambassades et Consulsats du Burkina dans le processus de marketing des produits s exportables du Burkina	45, 000,000	90,000
9.1. Encourager le développement et l'introduction de contrats à termes et avances de la récolte.	40, 000,000	80,000
10.1. Développer un plan d'assurance qualité approprié et chercher sa mise en place par le noyau de la commercialisation.	40,000,000	80,000
11.1. Etablir un fond de la filière a partir de prélèvement de taxe aux différents niveaux, pour :	Cotisation des membres, taxes, prélèvements	

<p>a) la recherche et développement, b) la promotion, communication, représentation de la filière.</p> <p>11.2. Renforcer et appuyer l'accès au système de micro crédit, au niveau village.</p> <p>11.3. Réduire les risques de récupération du crédit.</p> <p>11.4. Eduquer les acteurs sur les différents instruments financiers existants.</p> <p>11.5. Créer un partenariat avec les banques et les sensibiliser sur l'intérêt de financer les activités de développement agricole du pays. Mettre l'accent sur leurs responsabilités sociales.</p> <p>11.6. Impliquer les banques dans l'accompagnement des acteurs.</p>	18, 000,000	36,000
<p>12.1. Mettre en place d'une réglementation du commerce des produits agricoles.</p> <p>12.2 Mettre en place d'un système judiciaire (type « fast track ») pour expédier les litiges et jugements.</p> <p>12.3. Développer pour le secteur un manuel de bonne gouvernance des entreprises.et code de conduite.</p> <p>12.4. Adapter le code des investissements pour favoriser l'acquisition des matériels de transport.</p> <p>12.5. Aménager les pistes rurales dans les zones de production du sésame.</p> <p>12.6. Développer les potentiels des zones de production en énergie.</p> <p>12.7. Intégrer le Burkina dans les système d'assurance au commerce international</p>	<p>GB</p> <p>30,000,000 GB</p> <p>GB</p> <p>GB</p> <p>GB</p> <p>GB</p>	<p>GB</p> <p>GB</p> <p>\$ 60,000</p> <p>GB</p> <p>GB</p> <p>GB</p>
GESTION & SUIVI DU PROGRAMME	57, 500,000	115,000
Budget d'Exécution	1,305,815,000	2,736,630

Proposition de financement du plan d'action (5%)

Tableau : montants alloués par composante et par projets/programmes et proposition de financement du plan stratégique

Intervenants	Composantes/Activités	Montants alloués		Proposition de financement du plan d'action (5%)	
		millions F CFA	milliers \$US	millions F CFA	milliers \$US
PROFIL	Communication rurale et mise en réseau: - Information/sensibilisation, - Communication rurale, - Systèmes d'information sur les prix, - Appui à la mise en réseau des acteurs des filières, - Accès aux finances rurales	629	1 217	31,450	60,85
	Renforcement des capacités: - Renforcement des capacités des acteurs directs et leurs organisations - Appui à la mise en œuvre des microprojets - Champs Ecoles Paysans & valorisation des acquis - Création d'un corps de relais - Préparation des solutions technologiques, commerciales et organisationnelles	3 297	6 377	164,850	318,85
	Appui à l'investissement privé et associatif: - Appui à l'investissement des acteurs directs	2 437	4 713	121,850	235,65

PDA	Conditions cadres pour le secteur agricole: - Mise en place des conditions cadres qui répondent aux exigences du marché				
	Amélioration durable des performances techniques et économiques de la production primaire et de la transformation: - Sécurisation de la base de production (terre) et amélioration de la productivité	3 644	1 884	182,189	94,21
PAFASP			66,000		
PADAB 2	Renforcement des capacités des acteurs, en leur permettant d'assurer pleinement leurs tâches au sein du programme: - renforcer la capacité de maîtrise d'ouvrage et de gestion des acteurs locaux	1 475,75		73,788	
	Amélioration, sur des bases durables, les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux: - améliorer les systèmes de production ASP tout en préservant le capital productif - améliorer l'environnement infrastructurel de soutien au développement de la production ASP	6 998		349,900	
	Promotion des filières selon les potentialités régionales et les opportunités de marché: - renforcer la capacité de promotion des filières porteuses par les acteurs locaux - accroître les revenus sont accrus par une meilleure liaison production/marché - améliorer la satisfaction des besoins en financement des producteurs et des productrices	916	0	45,800	

	<p>Amélioration des capacités et des revenus des opérateurs privés de l'amont et de l'aval des filières ASP:</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer la capacité des opérateurs privés en amont et en aval de la production à répondre à la demande du marché - accroître la qualité et la quantité des offres de services - améliorer le revenu des opérateurs privés 	1 781,25	0	89,063	
	<p>Renforcement des capacités de planification, de gestion, de suivi évaluation et de prise en compte des aspects transversaux et promouvoir un alignement sur des principes et normes d'intervention régionale:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planifier et programmer les activités de développement rural décentralisé - suivre, évaluer et capitaliser les activités de développement rural décentralisé - développer la concertation et contribuer à l'alignement des principes et normes d'intervention régionale 	1 600,50		80,025	0
Total des projets sans PAFASP		20 997,02	10 857	1 049,8510	
Montant de la stratégie				1,305,815,000	
Montant à rechercher*				255,964,000	511,928

* Peut être fourni par PAFASP et autres bailleurs (ex: OMC, Banque Mondiale)